

Côte-d'Or - Justice Inceste : défendre l'indéfendable

BIEN PUBLIC - 15/10/2015 à 21:48 | D. R



Photo D. R.

On parle d'un sujet tabou dans nos sociétés : l'inceste. On se positionne toujours du côté de la victime en n'osant à peine effleurer le cas des auteurs de violences sexuelles et des professionnels (avocats, personnels de santé, socio-éducatifs..) emmenés à les rencontrer. Aujourd'hui, le centre Ressources pour Intervenants auprès des auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) a organisé sa troisième journée régionale sur le campus de l'Université de Bourgogne. Le thème : « L'inceste, une histoire de famille ».

« Aborder l'auteur dans sa singularité »

250 personnes ont assisté aux différentes conférences et débats animés par des intervenants professionnels du secteur médicale et juridique. Ce matin, le docteur Marie-Alix Dorlet, pédopsychiatre et Laetitia Tanguy, psychologue, ont illustré comment la question de l'inceste se diffuse dans la vie familiale à un niveau transgénérationnel, abordant, au passage, le cas de la thérapie familiale. Puis, le

docteur Albardier a traité la question des violences sexuelles au féminin. « Envisager cette question dans un système, et non comme une exception de celui-ci, peut nous aider à nous décaler de l'image prégnante du « monstre », du « prédateur » que peut représenter l'auteur (e) de violences sexuelles et d'actes incestueux », a-t-elle expliqué. Cet après-midi, Marie-Christine Tarrare, procureure de Dijon, est revenue notamment sur la proposition de loi, le 13 mai 2015, visant à « mieux prévenir, identifier et sanctionner l'inceste ». En attente d'examen par le Sénat, ce texte prévoit particulièrement l'inscription dans le Code pénal du terme spécifique « d'inceste ». Elle souhaite rappeler que le rôle du procureur, n'est pas d'avoir de l'empathie pour la victime. « Je ne suis pas une militante », explique-t-elle. « « Aucune connotation morale ne doit rentrer en compte. Il faut juste prononcer la meilleure sanction possible pour éviter toute récurrence. » Maître Estève est enfin revenu sur le principe de défendre l'indéfendable. « Il faut aborder l'auteur dans sa singularité quelque soit le dérapage », indique le docteur Jean-Damien Barra. La justice et les soins doivent fonctionner de façon partenariale, sans aucun clivage », conclut-t-il.

Informations : Chaque région en France dispose de son Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS). La Bourgogne a ouvert son centre en octobre 2010 sous l'impulsion de La Chartreuse. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) alloue un budget annuel de 320 000 euros. Son objectif : aider les professionnels de la santé, de la justice et socio-éducatifs dans leur prise en charge des auteurs de violences sexuelles. Six membres composent le CRIA VS de Bourgogne : un chef de pôle, un médecin psychiatre, deux psychologues, une secrétaire et un documentaliste.